

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE DESHAIES

DELIBERATION DU CONSEIL Municipal pour L'ELECTION
D'UN MAIRE et de six Adjoints

Le Dimanche treize Octobre mil neuf cent quatre vingt cinq, les membres du Conseil municipal de la Commune de DESHAIES se sont réunis dans la salle de délibération du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le président de la Délégation spéciale conformément aux articles L 121-10 et L 122-5 du Code des Communes.

Etaients présents : MM CRAIL Paul, BELLAIR Lin, DESBONNES Duvas, CHARBONNE Ambroise, FLEMIN Toussaint, NOGLOTTE Raoul, CHONCKEL Léandre, ALIDOR Clément, MEMANUEL Sonore, APOLLINAIRE Rémi, THOMAS Sincère, GARNIER Léandre, BEAUPERE Doctrové, MOLONGO Antonin, GASTIN Christian, BERNIER Maxime, OLIVIER Gérard, MATHIASIN Jeanny, ISMA Emile, GAMIETTE Julien, SAINT-MARC Hortense, GASTIN André, RAUZDUEL Annick? formant la majorité des membres en exercice. Le Conseil étant composé de vingt trois (23) membres.

Absents : néant

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CRAIL Paul, le plus âgé des membres du Conseil.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M

ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 122-4, L. 122-5 et L. 122-8 du Code des communes, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne *vingt trois (23)*
A déduire : bulletins *blancs* ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître *2 (2)*
Reste : pour le nombre des suffrages exprimés *vingt un (21)*
Majorité absolue (2) *11*

A obtenu : Monsieur FLEMIN Félix (*vingt trois*) voix (*23*)
MR FLEMIN Félix ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

ELECTION DU Premier Adjoint

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de MR FLEMIN Félix élu maire, à l'élection du 1er adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne... (23)
 A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une
 désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître... (1)
 Reste : pour le nombre des suffrages exprimés... (22)
 Majorité absolue... (11)

A obtenu : Monsieur MANUEL MAXIME SORRE voix (12)
 M. MANUEL MAXIME ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Adjoint.

ELECTION DU Deuxième Adjoint

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et
 sous la présidence de M. FLEMIN FELIX élu maire, à l'élection du 2e adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom,
 a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne... (23)
 A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une
 désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître... (1)
 Reste : pour le nombre des suffrages exprimés... (22)
 Majorité absolue... (11)

A obtenu : M. NOGLOTTE Raoul (vingt trois) voix (23)
 M. NOGLOTTE Raoul ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2e adjoint.

ELECTION DU Troisième Adjoint

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et
 sous la présidence de M. FLEMIN FELIX élu maire, à l'élection du 3e adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom,
 a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne... (23)
 A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une
 désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître... (2)
 Reste : pour le nombre des suffrages exprimés... (21)
 Majorité absolue... (11)

A obtenu : Monsieur GUILLETIE Julien (vingt et un) voix (21)
 M. GUILLETIE Julien ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3e adjoint.

ELECTION DU Quatrième Adjoint

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et
 sous la présidence de M. FLEMIN FELIX élu maire, à l'élection du 4e adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom,
 a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne... (23)
 A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une

